

Relevé de Conclusions du Conseil de la Recherche du Conseil Académique dématérialisé du 12 novembre 2020

Le douze novembre deux-mille vingt à 14 heures 30, les membres du Conseil de la Recherche du Conseil Académique (CoR) se sont réunis dans le cadre d'une procédure dématérialisée, via l'application big blue button (BBB), en raison de la situation sanitaire et des dispositions gouvernementales.

Le Conseil de la Recherche du Conseil Académique est présidé par M. Eric MARKIEWICZ, Vice-Président du Conseil de la Recherche de l'Université Polytechnique Hauts-de-France (UPHF), et Mme SIMON est nommée secrétaire.

Il a été établi, en fonction des réponses reçues via par e-mail par la Direction Générale des Services et des personnes connectées, une feuille d'émargement des membres présents et représentés qui laisse apparaître un total de 20 membres présents et 8 membres représentés.

Le quorum des membres présents ou représentés étant atteint, le Vice-président déclare que le Conseil de la Recherche du Conseil Académique a été régulièrement constitué et peut valablement délibérer.

Le Vice-président rappelle l'ordre du jour qui est le suivant :

- Approbation du relevé de conclusions du Conseil de la Recherche du 15 octobre 2020
- Avis sur le tableau des contrats et conventions signés ou en cours de signature
- Avis sur les appels internes
- Avis prix FR TTM
- Avis sur le barême Campus France
- Questions diverses:

Charte de signature et Plan Science Ouverte INSA Intervention région sur les travaux communs RERI-HE Bourses Fiffel Doctorat

Présidence du CoR

M. Eric MARKIEWICZ, Vice-président du Conseil de la Recherche

<u>Présents</u> (connectés) 20

<u>Collège 1 avec voix</u> délibérative :

M. ASSAAD, Mme DUBAR, M. KOLSKI, M. POPIEUL, Mme SANTINELLIFOLTZ

<u>Collège 2 avec voix</u> délibérative :

M. BECHET, Mme BOURABAA, Mme CHEHAMI, M. DEQUIDT, M.

HEBBAR, M. JUNOT, Mme RAHMOUN, Mme THILLIEZ

<u>Collège 3 avec voix</u> délibérative :

M. DELILLE, Mme DRAUX, M. LIPPERT, M. SIMON

Collège 4 avec voix

<u>délibérative</u> :

Mme DEUDON, M. LAKEHAL

Collège 5 avec voix

<u>délibérative :</u>

M. CAPRON

Membres de droit sans voix délibérative

Invités sans voix

<u>délibérative :</u>

M. MICHEL-DANSAC (Direction de la Recherche et de la Valorisation)

Mme TRUFFERT (Service Commun de Documentation) Mme BILLOIR (Conseil Régional Hauts-de-France)

<u>Ont donné</u> 8 pouvoir :

 $\begin{array}{l} \text{Mme FOLLET à M. POPIEUL} \\ \text{Mme RIVENQ à Mme DUBAR} \end{array}$

M. JENOT à M. KOLSKI

Mme FRIANT-KESSLER à M. JUNOT

Mme REY à Mme RAHMOUN M. DELHAYE à Mme DEUDON M. WAUTIER à M. SIMON M. LELEU à M. SIMON

Excusés :

M. ARTIBA, Mme MAMOUDY, M. LETENEUR, Mme CHAUVEAU, M. J.

MULLER, M. GUEGEN, Mme LEONE

Approbation du relevé de conclusions du Conseil de la Recherche du 15 octobre 2020

Le Vice-président de l'UPHF en charge de la recherche demande aux membres du CoR s'ils ont des remarques à formuler sur le relevé de conclusions du Conseil de la Recherche du 15 octobre 2020.

Les remarques des conseillers portent sur les points suivants :

- Budget initial 2021 : Non prise en compte des équipements informatiques pour les enseignantschercheurs. → Cette année, le fonds de roulement ne sert pas à cela, mais un effort considérable a été fait sur le fonctionnement.

En l'absence d'autres remarques, il propose aux membres du CoR d'approuver ce relevé de conclusions.

Les membres du Conseil de la Recherche du Conseil Académique décident d'approuver le relevé de conclusions du Conseil de la Recherche du 15 octobre 2020 à l'unanimité des voix des présents et représentés.

<u>Point supplémentaire : Avis sur les projets faisant l'objet de demandes de subvention auprès du Conseil Régional Hauts-de-France</u>

Chaire TEC-LOG

Le Vice-président de l'UPHF en charge de la recherche invite M. AIT EL CADI, responsable UPHF du projet de Chaire d'Excellence « Transportation, the Circular Economy, and Sustainable Supply Chains/Transport, Economie Circulaire et Chaines Logistiques Durables (TEC-LOG) », à le présenter.

M. AIT EL CADI présente le projet de chaire autour du Pr. Joseph SARKIS, qui sera déposé dans le cadre du dispositif STARS du Conseil Régional Hauts-de-France.

Le Vice-président de l'UPHF en charge de la recherche demande aux membres du CoR s'ils ont des remarques à formuler sur le projet « Transportation, the Circular Economy, and Sustainable Supply Chains/Transport, Economie Circulaire et Chaines Logistiques Durables (TEC-LOG) ».

Les remarques des conseillers portent sur les points suivants :

- Calendrier → 48 mois à compter du 1er janvier 2021
- Budget → 8 mois de présence du titulaire par année, pendant 3 ans
- Industriels → Présentation devant les industriels de l'agglomération de Cambrai à venir, démarches en cours auprès des industriels du Valenciennois, TEAM2 et SATT soutiennent et ouvrent aussi à cela
- Constructeurs → Les prises de contact, notamment avec le ferroviaire vont se faire.

En l'absence d'autres remarques, il propose aux membres du CoR d'adopter un avis favorable sur le projet.

Les membres du Conseil de la Recherche du Conseil Académique décident d'adopter un avis favorable sur le projet « Transportation, the Circular Economy, and Sustainable Supply Chains/Transport, Economie Circulaire et Chaines Logistiques Durables (TEC-LOG) » à l'unanimité des voix des présents et représentés.

Avis sur le tableau des contrats et conventions signés ou en cours de signature

Le Vice-président de l'UPHF en charge de la recherche invite le Directeur de la Direction de la Recherche et de la Valorisation à présenter le tableau des contrats et conventions signés ou en cours de signature.

Ce tableau, présenté à chaque CoR, synthétise les contrats et conventions de recherche signés ou en cours de signature, aux niveaux régional et national, et également européen et international.

Le Vice-président de l'UPHF en charge de la recherche demande aux membres du CoR s'ils ont des remarques à formuler sur le tableau des contrats et conventions signés ou en cours de signature.

En l'absence de remarques, il propose aux membres du CoR d'adopter un avis favorable sur ce tableau.

Les membres du Conseil de la Recherche du Conseil Académique décident d'adopter un avis favorable sur le tableau des contrats et conventions signés ou en cours de signature à l'unanimité des voix des présents et représentés.

Avis sur les appels internes 2020

Le Vice-président de l'UPHF décrit les 3 appels qui ont relativement peu changé par rapport à l'édition précédente.

Les thématiques scientifiques stratégiques de l'Université ont toutefois évolué :

- Matériaux intelligents, intégrité et fonctionnalisation
- Systèmes de logistique et de transport intelligents, sûrs, durables et axés sur l'utilisateur
- Communication, traitement et sécurité des données pour des applications transports et civiles
- Ingénierie pour la santé, le handicap et la silver autonomie
- Mutations et transitions sociétales entre performance, valeurs et cultures
- Images et créations numériques

De même, l'Alliance européenne colore les différents appels.

Conférenciers étrangers invités

Les principes restent les mêmes. En complément, il est précisé que l'enveloppe mobilisée est de 70 000€.

Le Vice-président de l'UPHF en charge de la recherche demande aux membres du CoR s'ils ont des remarques à formuler sur l'appel à projets « Conférenciers étrangers invités ».

Les remarques des conseillers portent sur les points suivants :

- Le déséquilibre entre l'enveloppe dédiée aux manifestations scientifiques (plutôt SHS) et conférenciers invités (plutôt SPI) défavorise les SHS. -> Ce n'est pas vraiment le cas : il faut rechercher des compléments pour les manifestations scientifiques. A budget constant, les dotations des laboratoires ont de plus augmenté, le soutien aux manifestations scientifiques également, et l'enveloppe conférenciers invités est réduite par rapport à 2020.

En l'absence d'autres remarques, il propose aux membres du CoR d'adopter un avis favorable sur cet appel à projets.

Les membres du Conseil de la Recherche du Conseil Académique décident d'adopter un avis favorable sur l'appel interne sur l'appel à projets « Conférenciers étrangers invités » à l'unanimité des voix des présents et représentés.

Cotutelles de thèses

Les principes restent les mêmes. En complément, sont rappelées les synergies avec l'appel relatif aux cofinancements de thèses du Conseil Régional Hauts-de France (cotutelles de thèses : priorité n°2 de cet appel), qui est à solliciter au premier chef si le sujet entre dans ses priorités. Lors du CoR du 28/01/2021, les résultats des deux appels seront étudiés ensemble. Enfin, l'enveloppe devrait permettre de financer 8 cotutelles de thèses.

Le Vice-président de l'UPHF en charge de la recherche demande aux membres du CoR s'ils ont des remarques à formuler sur l'appel à projets « Cotutelles de thèses ».

Les remarques des conseillers portent sur les points suivants :

 Quid des SHS? → Tous les laboratoires de l'UPHF sont concernés, les thématiques ont même été élargies dans ce sens. L'aspect polytechnique (SHS-SPI) sera de plus pris en compte. Le dossier MESRI d'Ecole doctorale Polytechnique Hauts-de-France co-habilitée avec INSA HdF, en association avec la FUPL-ICL, est d'ailleurs en cours de finalisation. Cette dimension « polytechnique » est complètement intégrée afin de favoriser des intersections (héraldique numérique, par exemple).

En l'absence d'autres remarques, il propose aux membres du CoR d'adopter un avis favorable sur cet appel à projets.

Les membres du Conseil de la Recherche du Conseil Académique décident d'adopter un avis favorable sur l'appel interne sur l'appel à projets « Cotutelles de thèses » à la majorité (1 abstention) des voix des présents et représentés.

Manifestations scientifiques

Les principes restent les mêmes. En complément, il est précisé que l'enveloppe mobilisée est de 20 000€.

Le Vice-président de l'UPHF en charge de la recherche demande aux membres du CoR s'ils ont des remarques à formuler sur l'appel à projets « Manifestations scientifiques ».

La Directrice du Service Commun de Documentation (SCD) intervient pour informer que l'Observatoire des extrémismes et des signes émergents rattaché au CRISS est en cours de création autour du don de Christophe Bourseiller. Un colloque international va être organisé en 2021 par le CRISS sur le thème des Gilets Jaunes. Un dossier va être déposé dans ce cadre.

En l'absence de remarques, il propose aux membres du CoR d'adopter un avis favorable sur cet appel à projets.

Les membres du Conseil de la Recherche du Conseil Académique décident d'adopter un avis favorable sur l'appel interne sur l'appel à projets « Manifestations scientifiques » à la majorité (18 voix pour et 1 une abstention) des voix des présents et représentés.

Les membres du Conseil de la Recherche du Conseil Académique décident d'adopter un avis favorable sur l'appel projets « Manifestations scientifiques » à l'unanimité des voix des présents et représentés.

Avis sur le prix de la Fédération de Recherche TTM

Le Vice-président de l'UPHF en charge de la recherche invite le Directeur de la Direction de la Recherche et de la Valorisation à présenter le projet de délibération relative au cadrage des dépenses

exceptionnelles, de manière à intégrer des prix tels que ceux remis par la Fédération de Recherche CNRS Transports Terrestres et Mobilités (FR TTM).

Pour permettre à la Fédération de Recherche d'attribuer un prix de thèse et/ou de créativité, la délibération actuelle relative au cadrage des dépenses exceptionnelles doit être abrogée et adoptée dans sa nouvelle version par le Conseil d'Administration.

Le Vice-président de l'UPHF en charge de la recherche rappelle ensuite le contexte scientifique – création de la FR TTM, prix annuels depuis 2016.

Le Vice-président de l'UPHF en charge de la recherche demande aux membres du CoR s'ils ont des remarques à formuler sur le projet de délibération relative au cadrage des dépenses exceptionnelles.

En l'absence de remarques, il propose aux membres du CoR d'adopter un avis favorable sur le projet de délibération.

Les membres du Conseil de la Recherche du Conseil Académique décident d'adopter un avis favorable sur le projet de délibération relative au cadrage des dépenses exceptionnelles à l'unanimité des voix des présents et représentés.

Avis sur le barème Campus France

Le Vice-président de l'UPHF en charge de la recherche invite le Directeur de la Direction de la Recherche et de la Valorisation à présenter le barème des opérations déléguées à Campus France.

La convention de mandat entre l'UPHF et Campus France régissant le paiement de bourses par Campus France pour le compte de l'UPHF, pour des personnes qui ne font pas leur carrière dans l'espace européen, comporte un barème décrit ici, qui doit être validé annuellement.

Le Vice-président de l'UPHF en charge de la recherche demande aux membres du CoR s'ils ont des remarques à formuler sur le barème des opérations déléguées à Campus France.

En l'absence de remarques, il propose aux membres du CoR d'adopter un avis favorable sur le barème.

Les membres du Conseil de la Recherche du Conseil Académique décident d'adopter un avis favorable sur le barème des opérations déléguées à Campus France à l'unanimité des voix des présents et représentés.

Questions diverses:

Point supplémentaire : Avis concernant la nomination dérogatoire d'un responsable d'équipe au LAMAV, non titulaire d'une HDR

Le Vice-président de l'UPHF en charge de la recherche expose la situation particulière de M. GOICHOT, qui a été élu responsable d'équipe au sein du LAMAV, en cours de restructuration, même s'il n'est pas titulaire d'une Habilitation à Diriger des Recherches (HDR), contrairement à ce qu'exigent les statuts du laboratoire, et que le LAMAV souhaiterait néanmoins nommer à ce poste. Le Vice-président transmet les recommandations du directeur du laboratoire.

Le Vice-président de l'UPHF en charge de la recherche demande aux membres du CoR s'ils ont des remarques à formuler sur cette nomination dérogatoire d'une responsable d'équipe au LAMAV, nontitulaire d'une HDR.

Les remarques des conseillers portent sur les points suivants :

- Y'a-t-il un MCf-HDR dans cette équipe ? → Non, mais cette équipe est nouvelle et offre une opportunité de redynamiser ces collègues qui n'étaient plus impliqués en recherche.

En l'absence d'autres remarques, il propose aux membres du CoR d'émettre un avis favorable sur cette nomination.

Les membres du Conseil de la Recherche du Conseil Académique décident d'adopter un avis favorable à la majorité (1 voix contre, et 1 une abstention) sur cette nomination dérogatoire d'une responsable d'équipe au LAMAV, non-titulaire d'une HDR.

Charte de signature et Plan Science Ouverte

Le Vice-président de l'UPHF en charge de la recherche indique que la Charte de signature unique des publications est toujours en stand-by. L'INSA peut être cotutelle des unités propres à l'UPHF relevant du pôle Sciences & Technologies, mais la décision n'est pas encore prise pour les UMR CNRS. Les négociations sont en cours et un retour sera fait lors du prochain CoR.

Le Vice-président de l'UPHF en charge de la recherche invite la Directrice du SCD à prendre la parole au sujet du Plan Science Ouverte.

L'idée est que l'UPHF et l'INSA Hauts-de-France adoptent ce plan au plus haut niveau de la gouvernance. Celui-ci expose en effet toutes les actions menées en termes de science ouverte (soutien financier à certains éditeurs/plateformes, ouverture d'un portail HAL-UPHF, abonnement à ORCID France, nomination d'un référent Science Ouverte (Mélissa DEFOND, Conservatrice, Responsable du Département d'Appui à la Recherche du SCD). Des chantiers sont ouverts (plans de gestion des données). Tout est fait en accord et en collaboration avec la DRV. Dès validation, cela pourra être présenté en CoR et en CA. Le Vice-président de l'UPHF en charge de la recherche précise que cela doit également être traité dans le cadre de l'INSA Hauts-de-France, après les élections.

Par ailleurs, la Directrice du SCD explique que le bras de fer avec les éditeurs se poursuit et rappelle la Loi République Numérique.

Enfin, les thèses ne sont pas accessibles pour le moment car la DSI est extrêmement débordée du fait du contexte sanitaire. Sur ce point, le Vice-président, qui comprend tout à fait les problématiques auxquelles la DSI doit actuellement faire face, enverra par e-mail son accord pour le versement de l'ensemble des thèses dans HAL, de manière à satisfaire à nos obligations réglementaires notamment. Le modèle économique de HAL change en outre (le portail devient payant), il faut donc l'optimiser.

<u>INSA</u>

Le Vice-président de l'UPHF en charge de la recherche indique qu'il faut sur ce point attendre les élections des conseils de l'INSA, avec une possible première réunion du Conseil Scientifique avant la fermeture.

<u>Intervention région sur les travaux communs RERI-HE</u>

Le Vice-président de l'UPHF en charge de la recherche invite la Cellule Ingénierie de projets de recherche de la Direction de la Recherche et de la Valorisation à présenter les travaux communs menés dans le cadre du Réseau Europe Région Innovation, relativement au lancement du programme Horizon Europe (2021-2027).

La présentation reprend le parcours de formation imaginé par le Conseil Régional Hauts-de-France, Hauts-de-France Innovation Développement, et le Réseau Europe Région Innovation (dont l'UPHF) pour préparer les acteurs de la recherche et de l'innovation à ce nouveau programme cadre, auquel il est conseillé de s'inscrire.

Bourses Eiffel Doctorat

Le Vice-président de l'UPHF en charge de la recherche invite M. DJEMAI (membre de comités d'évaluation des bourses Eiffel master) et la Cellule Ingénierie de projets de recherche de la Direction de la Recherche et de la Valorisation à présenter le dispositif de bourses d'excellence Eiffel, dont le volet doctorat est à exploiter.

M. DJEMAI précise, au-delà de la présentation générique, que la concurrence est beaucoup moins forte sur les doctorats (en master, les grandes écoles sont très bien positionnées), et reprécise certains éléments sur la durée et la répartition des séjours. La qualité scientifique et la qualité de l'accueil sont primordiales. Il faut viser les établissements avec lesquels il existe des collaborations établies. Il s'agit de mobilité de recherche, souvent de cotutelles.

Le Vice-président de l'UPHF en charge de la recherche précise que l'obtention de l'Alliance européenne est un plus pour ces dossiers.

En l'absence de questions, l'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 16 heures et 45 minutes.

Est dressé le présent relevé de conclusions du Conseil de la Recherche du Conseil Académique, qui s'est tenu le douze novembre deux-mille vingt, signé par le Vice-président en charge de la recherche de l'Université Polytechnique Hauts-de-France.

Valenciennes, le 22 janvier 2021

Le Vice-président du Conseil de la Recherche de l'Université Polytechnique Hauts-de-France,

M. Eric MARKIEWICZ